



Formation pour apprentis

BTSA Par Alternance

Productions Animales



Formation rénovée – rentrée 2010

Objectifs

Le BTSA Productions animales par apprentissage est une solide formation technique de Bac + 2. Il permet à son titulaire de :

- S'installer sur une exploitation de polyculture élevage.
- S'insérer très rapidement dans la vie active.
- S'orienter vers un diplôme d'ingénieur ou une licence professionnelle.

Débouchés

- Technicien des organisations professionnelles agricoles (groupement de producteurs, chambres d'agriculture, ...)
- Technico-commercial
- Exploitant agricole

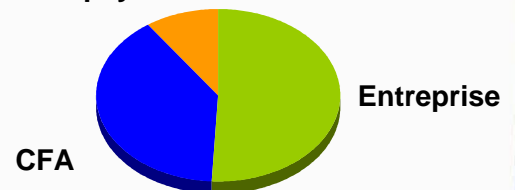
Le taux de placement est excellent : 95,6 % après 6 mois.

Organisation de la Formation

La formation se déroule sur 2 ans par alternance : 3 semaines en entreprise, 3 semaines au CFA (en moyenne) soit 51 semaines en entreprise, 43 semaines au CFA et 10 semaines de congés payés.

- L'enseignement scientifique et technique est assuré en partie sur l'exploitation agricole annexée au lycée et dans nos laboratoires spécialisés (Zootechnie, chimie, biologie)
- Les productions animales supports sont :
 - production bovine viande
 - production ovine viande
 - production porcine (site de Melle)
 - production caprine (site de Melle)

Congés payés



Nos ATOUTS

- Nous vous aidons à trouver un Maître d'Apprentissage
- Une exploitation grandeur nature (88 ha, 35 vaches allaitantes, Station testage charolais, 200 brebis, 6000 poulets bio par an)
- Hébergement en chambre individuelle et restauration possibles sur place

CFA
Tél : 05 49 65 24 11

epl.bressuire@educagri.fr
www.sicaudieres.org
route de Nantes

BP 228 - 79308 BRESSUIRE cedex

Etablissement Public Local d'Enseignement et de formation professionnelle

Lycée
technologique
Formations adultes
et apprentis
Ateliers
agroalimentaires
Ferme d'application

Environnement
Agriculture
Alimentation
Qualité



Conditions d'admission

L'admission est possible pour :

- Les jeunes de moins de 26 ans à la date de signature du contrat de travail, inscrits à l'examen du baccalauréat, du Brevet de Technicien , de Brevet de Technicien Agricole
- titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau IV enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP)
- titulaires d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).
- Salariés d'entreprise pouvant bénéficier d'un dispositif de formation particulier (C.I.F., Contrat de professionnalisation).
- Demandeurs d'emploi

Structure de la formation

TRAITEMENTS DES DONNÉES ET INFORMATIQUE	100 h
- Mathématiques appliquées et statistiques	60 h
- Informatique	40 h
TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION	260 h
- Langue vivante	100 h
- Techniques d'expression	160 h
ÉCONOMIE	195 h
- Économie générale et droit du travail	75 h
- Économie et politique productions animales	60 h
- Fonctionnement de l'exploitation	60 h
MODULES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	605 h
- Activité élevage et environnement	45h
- Collecte et traitement des données	60 h
- Biologie et chimie	100 h
- Techno générale et comparée productions animales	200 h
- Appréciation manipulations interventions	80 h
- Conduite élevage porcin	35 h
- Conduite élevage bovin	85 h
MODULES D'INITIATIVE LOCALE	120 h
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES	80 h
ÉDUCATION PHYSIQUE	35 h
SOUTIEN	40 h

Délivrance du diplôme

- Le diplôme national du BTSA est délivré par un jury prenant en compte :
 - le contrôle en cours de formation
 - les épreuves terminales

Modalités d'inscription

- Demander un dossier d'inscription au CFA
- L'admission se fait après un entretien de motivation
- La signature du contrat d'apprentissage doit se faire dans les trois mois qui suivent l'entrée en formation.